

ACADEMIE DE CAEN

CONCOURS DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF

RAPPORT DE JURY

Session 2018

Président du jury Monsieur DESFEUX
en collaboration avec les responsables des différentes commissions.

SOMMAIRE

1 – LIENS UTILES	p. 1
2 – RECOMMANDATIONS DU JURY	
Concours externe	p. 1
Concours interne	p. 7
3 – STATISTIQUES	p. 8

I – LIENS UTILES

 [Le métier de secrétaire administratif de l'éducation nationale](#)

 [Les inscriptions et les épreuves](#)

II – RECOMMANDATIONS DU JURY

CONCOURS EXTERNE

A) Cas pratique

 [sujet](#)

Sur le fond

Le sujet nécessitait d'apporter une réponse qui soit opérationnelle. Ainsi l'introduction dans de nombreuses copies est trop générale (ex : ce n'était pas nécessaire d'évoquer la sécurisation des réseaux). Cette note est adressée au chef de bureau qui gère le BAFA, il n'est donc pas nécessaire de réexpliquer ce qu'est le BAFA. La problématique liée aux candidats au BAFA est absente ou partiellement évoquée. Or le chef de service doit savoir quoi faire à la fin de la lecture de la note.

Les copies présentaient beaucoup de recopiage d'extrait des documents sans mettre en perspective. Par exemple l'information sur les mineurs de moins de 16 ans n'est pas utile puisqu'il faut avoir 17 ans pour s'inscrire au BAFA.

Sur la forme

La forme impersonnelle d'une note n'était pas toujours respectée (utilisation « nous, je » à proscrire).

Le plan n'est pas systématiquement annoncé et il y a peu de transitions.

Le sujet présentait des questions. La note devait intégrer les réponses à ces questions et la copie ne devait pas présenter deux exercices (1 : les réponses aux questions 2 : la note).

La gestion du temps est importante pour ne pas rendre une copie bâclée.

B) Épreuve écrite à option

 [sujet](#)

Option gestion des ressources humaines dans les organisations

S'agissant d'un concours, le sujet donné doit être traité avec la plus grande rigueur possible pour ce faire il faut soigner la forme et le fond :

Sur la forme :

- ✓ La qualité de l'expression est primordiale pour permettre une compréhension totale et sans ambiguïté des idées développées
- ✓ La syntaxe, grammaire et orthographe doivent être respectées
- ✓ L'écriture et la présentation doivent être rigoureuses
- ✓ Les ratures et les renvois doivent être proscrits

Tous ces éléments garantissent une lecture plus aisée or certaines copies ne répondaient pas à ces exigences.

Sur le fond :

Les questions posées sur la partie commune et la spécialité GRH s'appuyaient principalement sur des documents qu'il faut exploiter au mieux.

- ✓ il ne faut pas s'arrêter à une simple lecture de documents. L'apport de connaissances est nécessaire afin de compléter l'argumentation.
- ✓ il faut aussi faire un effort de structuration des idées qui dépasse la simple reprise du plan des documents.

En effet, même si la quasi-totalité des éléments à développer se trouve dans le document, il est nécessaire de les présenter en fonction de la question posée. Cela permet de démontrer qu'elles ont bien été comprises.

Nb : Sur la plupart des questions, le fait d'avoir un seul document ne facilite pas la comparaison et rend donc ce travail plus compliqué.

- ✓ Il faut définir et intégrer les définitions des termes importants liés à la spécialité RH. C'est nécessaire pour bien montrer que l'on va au-delà de la simple lecture.
- ✓ Il faut prendre en considération tous les éléments de la question afin de ne pas omettre des idées et apporter des réponses partielles.
- ✓ Enfin, l'effort de structuration doit s'appuyer sur une argumentation réelle, justifiée et développée.

Trop souvent, la réponse se présente sous forme d'une simple énumération des idées sans lien entre elles et sans illustration.

Option comptabilité et finance

Questions communes :

Question 1 : Notion de droit au logement opposable

Les candidats ne font pas souvent référence au texte de loi (loi DALO). Ils cherchent à définir le droit au logement mais pas le droit au logement OPPOSABLE. Les voies de recours sont ainsi évoquées trop rarement.

Question 2 : Les acteurs de la politique publique du droit au logement opposable et leurs rôles respectifs

1 copie sur 36 n'a pas traité cette question. Les acteurs sont souvent correctement cités. Leurs rôles respectifs ne sont pas toujours donnés.

Question 3 : Difficultés principales et apports des lois successives

Les candidats se contentent souvent de recopier le texte sans montrer qu'ils ont compris le sens de ce qu'ils relèvent dans le texte. Les apports des lois successives ne sont pas correctement donnés.

Questions spécifiques de Comptabilité et Finance :

On peut s'étonner du niveau faible sur une partie technique, par ailleurs de niveau très abordable. Les candidats sont invités à travailler davantage cette partie. 20 ont une note inférieure à 5/10, 15 une note supérieure ou égale à 5/10.

Question 1: La facture

1 candidat sur 36 n'a pas traité cette partie.

La plupart des candidats ne sait pas présenter une écriture dans un journal. Une simple écriture de facture pose problème à un trop grand nombre de candidats.

L'intérêt de l'escompte est double : pour le client comme pour le fournisseur. Les candidats, bien que ce soit expressément demandé dans le sujet, ne donnent un avantage que pour l'une des parties.

Question 2 : Le personnel et les organismes sociaux

1 candidat sur 36 n'a pas traité cette partie.

Les notions de salaires brut et net sont souvent connues par les candidats.

Le coût total pour l'employeur (salaire brut + charges patronales) est connu par la moitié des candidats seulement, les autres candidats prenant le salaire net et les charges patronales.

Enfin, les écritures comptables d'enregistrement des salaires et cotisations sont rarement effectuées correctement.

Question 3 : la TVA

2 candidats sur 36 n'ont pas traité cette partie.

En général, cette partie a été correctement traitée. 20 copies sur 34 ont une note de 1 ou 1,25.

C'est souvent les écritures comptables liées à la TVA qui ne sont pas correctes.

Question 4 : Les dépréciations

5 candidats sur 36 n'ont pas traité cette partie.

Le principe comptable lié à la constatation des dépréciations n'est pas souvent connu.

Les candidats ne connaissent pas souvent l'écriture comptable qui permet la constatation d'une dépréciation.

En général, la conséquence sur l'évolution du résultat est connue.

Question 5 : Seuil de Rentabilité

11 candidats sur 36 n'ont pas traité cette partie. La moyenne est très faible (0,61 / 4).

Seuls 7 candidats sur 25 qui ont traité la partie ont une note d'au moins 2/4. Pour les candidats qui l'ont traitée :

- ils ne savent pas présenter correctement un compte de résultat différentiel
 - quelques candidats connaissent la différence entre seuil de rentabilité en valeur et en volume.
- Beaucoup ne savent pas calculer correctement un seuil de rentabilité.

Option problèmes économiques et sociaux

Questions communes :

Question 1 : Définissez le droit au logement opposable :

Plusieurs définitions données sont incomplètes ou erronées.

Question 2 : Quels sont les acteurs de la politique publique du droit au logement... ?:

Une grande confusion des institutions publiques et de leurs rôles.

Question 3 : Quelles sont les difficultés principales de mise en application du droit au logement :

Question traitée convenablement sous forme de listing.

La sous question concernant les apports des lois successives a été souvent omise ou incomplète.

Dans la plupart des cas, les candidats se contentent de paraphraser les annexes, ils ont des difficultés à synthétiser les idées ou à extraire les informations utiles et pertinentes.

Questions option « Problèmes économiques et sociaux » :

La forme :

- Comme dans la première partie : beaucoup de copier-coller, parfois sans lien pertinent avec la question posée ;
- Des réponses très succinctes ou sommaires sans verbe parfois ; des affirmations sans fondements ni justifications ;
- Absence de références économiques ou juridiques, une seule copie citant Keynes, peu de candidats ont fait référence à J. Schumpeter pour illustrer les innovations et définir le progrès technique.
- Ignorance totale de la loi sur la sécurisation du travail, les ordonnances Macron... ;
- Beaucoup de fautes d'orthographe et de syntaxe, style souvent inapproprié.

Le fond :

- Les 2 premières questions (définition du BIT et personnes exposées au chômage) :
Traitées correctement. Les réponses étaient fournies dans la documentation d'une façon très explicite.
- Question 3 sur le progrès technique et les emplois :
Très décevant, presque personne n'a cherché à définir le mot clé « progrès technique » comme un ensemble des innovations permettant d'améliorer l'efficacité du système productif ou des facteurs de production.
Pas de référence à J. Schumpeter ni à la notion d'innovation comme « destructrice créatrice » des emplois, pourtant cités dans les annexes.
- Question 4 : sur la flexibilisation du marché du travail à partir du cas Smart :
Ignorance totale des lois de sécurisation de l'emploi ou la loi El Khomri.
Très peu de candidats ont fait le lien entre flexibilisation et loi de travail.
La plupart des candidats a commenté le cas « Smart » d'un point de vue personnel ou, le cas échéant managérial, mais sans faire le lien avec l'action sur le chômage : La question n'a pas été comprise.
- Question 5 : sur le bilan du passage aux 35 heures :
Cette question a été aussi décevante que la précédente. Pire encore, une copie a même cité « Simone Veil » comme à l'origine des 35 heures et personne n'a mentionné le nom de Martine Aubry...
Certains candidats étaient dans l'incapacité d'énumérer les apports des 35 heures, pourtant bien listés dans les annexes.

Conclusion générale :

Les copies des candidats révèlent un manque de culture générale et une connaissance très faible de l'actualité économique et juridique.
Le programme d'économie et droit, niveau baccalauréat, n'est pas connu de la plupart des candidats et les notions de bases ne sont pas acquises.

Option enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne

La plupart des questions n'exigeait que des réponses constituées de prélèvements d'informations dans les documents. La difficulté de l'exercice consistait, donc, à sélectionner et organiser ces réponses. Les meilleurs des candidats sont toutefois ceux qui dans l'un ou l'autre des deux exercices et particulièrement le deuxième, ont pu et su ajouter à leurs réponses organisées des connaissances personnelles sur le sujet proposé.

Dans l'ensemble les copies étaient de bonne facture, plutôt bien rédigées. Certaines de ces copies présentent de nombreuses fautes ce qui est fâcheux au regard de la nature du concours et des fonctions auquel il ouvre...

Tous les candidats-es ont traité les deux parties sauf l'un-e d'entre eux -elles qui n'a traité que la première (très bien d'ailleurs).

La compréhension générale des questions était bonne et c'est sur la façon dont les réponses ont été formulées que les candidats se sont distingués.

La plupart d'entre eux-elles se sont contentés de prélever des informations dans les documents et n'ont pas cherché à les organiser. Mais leurs réponses étaient bonnes. Ces candidats ont obtenu des notes allant de 10 à 12.

Ceux et celles qui ont su organiser ces prélèvements de façon cohérente et logique ont obtenu des notes allant de 12 à 15.

Ceux et celles qui ont fait le travail de prélèvement et de classement et qui ont de plus personnalisé leurs réponses par des phrases de liaison ont eu entre 14 et 16.

Les notes supérieures à 16 ont été attribuées aux candidats-es qui ont su dans leurs copies montrer leurs capacités à lire, analyser, prélever et synthétiser leurs réponses tout en ajoutant des connaissances personnelles et une rédaction presque parfaite...

C) Épreuve orale d'admission

Le jury note la bonne présentation de tous les candidats.

Le jury a valorisé les candidats qui se sont projetés sur les missions qui pourraient leur être confiées.

La plupart des candidats manquent de connaissances sur le système éducatif : fonctionnement d'un EPLE, d'une université, missions d'un rectorat...

De nombreuses confusions sur les missions pouvant être assurées en tant que SAENES : beaucoup de candidats évoquent des postes de secrétariat et n'ont pas conscience qu'ils peuvent exercer des fonctions d'encadrement.

Dans l'ensemble, les sujets sont bien compris mais trop peu souvent contextualisés et mis en perspective. La présentation est souvent très courte, aux alentours de 6 minutes sur les 10 imparties. Sans être rédhibitoire, cela révèle le manque d'apport de connaissances personnelles.

Certains candidats ont éprouvé des difficultés d'expression orale les empêchant d'exposer clairement un point de vue.

CONCOURS INTERNE

A) Cas pratique



- certains candidats ne répondent pas aux questions;
- certains ont oublié de parler de l'impact de la réforme sur le service;
- certains ont mal compris les questions;
- beaucoup d'omission ou d'incompréhension sur le point 2 : les principes fondamentaux ; un bon nombre de candidats ont recopié avec simplement des tirets ; d'autres candidats ont bien pris la peine de re-formuler
- persistent des problématiques de plans : bon nombre de candidats reprennent le fil des questions pour bâtir leur plan sans faire de démarche particulière pour élaborer un plan original ou différent;
- une attention mérite d'être portée au style utilisé par le candidat : un certain nombre de candidats ont utilisé un style trop directif par rapport au chef de service "Vous devez faire cela".

De plus les remarques faites sur cette épreuve pour le concours externe sont également valables pour les candidats de l'interne.

B) Épreuve orale

Un manque évident de préparation est constaté concernant cet oral, au moins pour la partie qui suit la présentation du parcours.

Le candidat reste souvent enfermé dans son exposé RAEP et l'oral est une redite stricto sensu du dossier, sans vraie prise de hauteur et de projection sur un nouveau poste, et souvent récité ! (par ailleurs le temps de 10 minutes est assez peu respecté).

Les candidats venant de divers ministères, ceux, hors Education Nationale (EN), ont une faible connaissance des différents postes qu'ils pourraient occuper, plus largement de notre ministère, de nos missions, des différentes structures, et leur préparation à cet entretien est très insuffisante...le terme "adaptation au poste" est récurrent dans leur présentation, mais masque un manque réel de connaissances.

Les candidats en poste, et dépendant de l'EN, possèdent pour la plupart des compétences techniques sur les missions actuellement confiées, mais connaissent assez peu leur environnement professionnel même proche (un autre service pour un Rectorat par exemple) et se projettent assez mal sur des postes de SAENES avec de nouvelles responsabilités (exemple : un candidat en service déconcentré maîtrise mal les missions d'un adjoint gestionnaire en EPLE).

Nous encourageons les candidats à mieux préparer l'oral, à se renseigner davantage sur les emplois et missions qui leur seront confiés, à être plus curieux (ex : l'actualité très importante en terme de réformes : réforme du bac, de l'apprentissage, de la formation professionnelle...) et mieux mettre en avant leur motivation. La reconnaissance professionnelle des services rendus pendant leur carrière n'est pas une motivation et n'est pas suffisante pour être promu !!!

Le volet GRH est très peu abordé et peu réfléchi en terme de posture professionnelle du poste de SAENES qui sera occupé (et pourtant l'adjoint gestionnaire "manage" au quotidien).

Enfin, peu de candidats aborde le terrain des valeurs (intérêt général, service rendu à l'utilisateur...) et reste sur le domaine technique, c'est regrettable.

V. STATISTIQUES

	INSCRITS	PRESENTS	ADMISSIBLES	LISTE p ^{ale}	LISTE COMPL.(1)
SA COMMUN EXT. 2014	416	234	37	4 MEN (+1 intérieur)	11
SA COMMUN EXT. 2016	405	245	37	6	7
SA COMMUN EXT. 2018	329	158	32	4	4
SA COMMUN INT. 2014	295	240	42	5 MEN (+1 AFF SOC +1 intérieur)	16
SA COMMUN INT. 2016	296	221	45	8	9
SA COMMUN INT. 2018	221	163	45	6	12

(1) les candidats inscrits sur la liste complémentaire peuvent être appelés à pallier les éventuels désistements des candidats reçus sur la liste principale ou à pourvoir des postes vacants (la validité de la liste complémentaire cesse automatiquement à la date du début des épreuves du concours suivant et, au plus tard, deux ans après la date d'établissement de la liste complémentaire).

Informations sur les notes de la session 2018 :

	Interne	Externe	
Barre d'admissibilité :	15,00	13,80	
Barre d'admission :	15,57	15,55	
Moyenne épreuve 1	11,34	10,61	
Moyenne épreuve 2	-	10,45	<ul style="list-style-type: none"> — Prob. Eco.. : 09,30 (30 cand.) - Compta. finances.. : 09,87 (36 cand.) - Enjeux de la France.. : 13,65 (18 cand.) - GRH.. : 10,60 (72 cand.)
Moyenne épreuve 3	10,33	09,29	